



Référence : 2022 05 - accompagnement individuel Petits Peut-On (FI 2022)

CAHIER DES CHARGES

APPEL A PRESTATAIRES POUR UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Accompagnement individuel

Accompagnement proposé et cofinancé par le DLA 90

Les propositions de réponse à cet appel d'offres devront être adressées par voie postale ou électronique à l'attention de la chargée de mission DLA **au plus tard le mardi 16 aout 2022 à 12h00**. Le choix du prestataire retenu se fera dans les 7 jours maximum à compter de la date de fin de l'appel d'offre.

Merci de nous faire savoir si vous souhaitez répondre à ce cahier des charges, afin que nous puissions vous envoyer le diagnostic complet associé.

MIFE DLA 90

Gaëlle Mougel – Chargée de mission DLA

BP 90159

Place de l'Europe

90003 BELFORT CEDEX

gaelle.mougel@mife90.org

Complément d'informations disponible par téléphone au 06 13 94 00 73 et par mail.

Avec le soutien financier de :



Cofinancé
par l'Union
européenne



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE





1. Contexte

Dans le cadre du soutien aux activités d'utilité sociale créatrices d'emplois sur le Territoire de Belfort, le Dispositif local d'accompagnement, porté par la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi, a reçu pour mission de favoriser la consolidation économique des structures du territoire développant des activités d'utilité sociale et créatrices d'emplois.

A cette fin, le DLA souhaite apporter un soutien technique additionnel à ces structures en leur proposant un accompagnement sur-mesure, pragmatique et opérationnel, impliquant la mobilisation des responsables autour de la consolidation de leurs activités et de la diversification de leurs ressources, en les conseillant et en les dotant d'outils pertinents et adaptés à leur situation spécifique.

2. Destinataire de l'accompagnement

L'association les Petits Peut-On créée en 1990 est localisée à Belfort.

L'association a pour but de promouvoir des actions favorisantes :

- L'accueil de la Petite Enfance (de 10 semaines jusqu'à 5 ans révolus), la création et la gestion des services et lieux d'accueil de jeunes enfants à participation parentale
- Le développement de toute activité favorisant le lien social entre parents
- Le développement de toute activité favorisant le soutien à la parentalité.

Elle mène pour cela une activité de multi accueil en crèche collective, halte garderie de 16 places, et en accueil d'urgence de 2 places.

La crèche parentale est dirigée par les membres du CA (parents actuels de la crèche).

Tous les parents participent à la garde des enfants, aux différents travaux, à la gestion de la structure et sont décisionnaires des diverses orientations qu'elle peut suivre. La place des familles est donc centrale dans le fonctionnement de la crèche, qui peut en retour en apporter un appui sur la parentalité, favoriser les échanges pour un partage d'expériences et conseils.

3. Présentation de la mission

La crèche a fait appel au DLA en juin 2022 afin d'être appuyée dans la réécriture et la mise à jour de son projet d'établissement. **En effet, dans le cadre de la réforme NORMA, la crèche a des nouvelles obligations à respecter avant janvier 2023.**

Le projet d'établissement conditionne l'existence, le rayonnement, la légitimité, la place de la structure ainsi que son rôle.

Pour la crèche les Petits Peut-On, il existe depuis 2006, il a été réalisé lors d'un accompagnement dans le cadre du DLA. Puis, réactualisé en 2015.



En 2015, il a fait l'objet d'une forte implication lors de son écriture, les bénévoles se sont fortement mobilisés autour de ce projet afin de valoriser et donner forme à leurs valeurs et ambitions. La création de ce projet d'établissement a été conço-mitante à une réaffirmation du caractère associatif de la crèche, une réorganisation fonctionnelle des tâches auparavant attribuée à la responsable technique.

Il est composé :

- d'un projet social ou associatif (composé des valeurs communes, de l'historique et de l'environnement de l'association)
- d'un projet pédagogique et éducatif (qui encadre les objectifs de l'accueil des enfants et les méthodes par activité retenues ; ainsi que le détail d'une journée type)
- d'un règlement intérieur (qui fait l'objet de réactualisation régulière, validé en CA)

La présente consultation a pour objectif de sélectionner un prestataire spécialisé pour accompagner l'association dans son besoin d'appui sur ces différentes étapes :

1 . Appui à la rénovation du projet d'établissement

Réécrire et mettre à jour le projet d'établissement

- Travail sur projet associatif
- Travail sur le projet pédagogique et éducatif
- Travail sur le règlement intérieur
- Mise en place de nouveaux outils de suivi d'activité

2 . Trouver une pérennisation du modèle économique sur du long terme

- Requestionner le modèle économique actuel et envisager des pistes de développement

Objectifs de l'accompagnement:

- Se mettre en conformité avec les obligations de la réforme Norma avant début 2023
- Trouver une pérennisation du modèle économique sur du long terme pour faire face aux baisses des subventions publiques

L'accompagnement par le prestataire se fera en lien très étroit avec la structure. Le prestataire ne fait pas « à la place de » mais est en appui à l'association pour la prise de décision, la formulation de préconisations et l'appui à la mise en œuvre. Le prestataire extérieur missionné par le DLA n'intervient pas seul : il s'appuie sur une structure et des bénévoles pour se nourrir de leur culture, leurs valeurs et leur projet.

Un accompagnement demande donc des temps de travail en présence du prestataire pour faire avancer collectivement la réflexion et une des conditions de réussite est l'engagement et la mobilisation de chacun dans la réflexion. Sans personnes à mobiliser, l'accompagnement ne peut pas se dérouler.



Quelques points clefs de méthode à respecter :

- Créer un groupe de pilotage de l'accompagnement DLA de minimum 3 personnes
- Valider chaque phase en bureau
- Consulter les « clients », les partenaires, les financeurs
- Proposer des outils opérationnels clairs et réalistes et une vision prospective fédératrice
- Procéder à l'animation d'une succession d'entretiens, d'ateliers et de séances plénières et à la rédaction de synthèses visant à :

1. assurer une écoute et une compréhension mutuelle des besoins de chacun,
2. faire surgir toutes les solutions possibles
3. déterminer les actions qui les rendront effectives.

4. Modalités d'intervention

Durée indicative de l'intervention :

➔ Dans le cadre de la mission des Petits Peut-On, le DLA 90 préconise un accompagnement individuel de 5 jours à partir de septembre 2022 qui doit se terminer avant le 15 décembre 2022.

Le coût de cette mission d'accompagnement ne pourra excéder 5500 € TTC.

Compétences attendues :

- Bonne connaissance du fonctionnement d'une association
- Compétences en accompagnement stratégique, projet associatif, modèle économique
- Pratique de l'ESS et accompagnements de structures
- Expertise méthodologique en définition et structuration de projet

Les frais de mission et de déplacement seront inclus ou une indication de forfaits pour les frais de mission sera présentée.

Les comptes rendus seront régulièrement envoyés à la structure accompagnée, ainsi qu'en copie à l'animatrice DLA. Le prestataire prévoira une restitution de l'accompagnement.

La mission sera évaluée au moyen d'indicateurs tels que le temps passé (fiches de présence), les contacts rencontrés, les difficultés rencontrées et les résultats.

Les informations sur le déroulement de la mission, le calendrier mis en œuvre, les modalités de l'intervention, les résultats ou avancées ayant pu être réalisés, les points de blocage ou les difficultés ayant pu être rencontrés devront figurer dans le rapport final ou le reporting final.



Important ! Les logos concernant le DLA et ses financeurs seront inclus dans tous les documents utilisés lors de la mission. (se referer à la chargée de mission DLA pour les obtenir)

5. Modalités de remise de la proposition

Les propositions devront donc comporter :

- ✓ Une note méthodologique répondant aux différents points du cahier des charges, ainsi qu'une reformulation de(s) problématique(s)
- ✓ Les attentes concernant la structure bénéficiaire (interlocuteurs, documents de travail,...), les réseaux
- ✓ La mise en évidence des éléments de sortie (livrables)
- ✓ Un calendrier prévisionnel de réalisation de l'intervention (grandes étapes avec détail des journées et coûts afférents, durée)
- ✓ Les compétences mises à disposition pour le déroulement de la mission, avec présentation de chacun des intervenants auprès de la structure
- ✓ Les éléments d'identification de l'entreprise de conseil (identité, statuts, coordonnées, organigramme et CV des consultants intervenants ; précision quant à une éventuelle sous-traitance, sa nature et les garanties qui y sont attachées ; qualification, habilitation AMI, labellisation, certification, agréments, etc. ; références et réalisation de prestations similaires, conditions de propriété intellectuelle des éléments liés à la mission)
- ✓ Le détail du nombre de journées et les coûts afférents pour chaque étape de l'accompagnement, les frais de mission et de déplacement sont inclus. Les tarifs seront présentés TTC, ou nets de taxe
- ✓ Les références du ou des prestataires dans le domaine ou projet de l'association

Elles seront examinées par l'animatrice DLA et la structure dans un délai de 7 jours suivant la date de fin de dépôt des propositions. Les propositions incomplètes ou non conformes ne seront pas examinées.

6. Annexes sur demande par mail auprès de l'animatrice DLA

- **diagnostic complet de la structure** réalisé par l'animatrice du DLA et partagé par le comité d'appui du DLA à : gaelle.mougel@mife90.org